

Niort, le 20 novembre 2006

Préfecture des Deux-Sèvres  
4, rue Du Guesclin  
BP 522  
79099 NIORT Cedex 9

A l'attention de Monsieur Régis GUYOT  
Préfet,

GG/AL

Monsieur le Préfet,

Le motocross de Xaintray a récemment suscité des interrogations des habitants de la zone concernée, et ne me laisse pas indifférente. En effet, je m'interroge sur deux points qui méritent à mon sens quelques réflexions.

Le premier concerne l'autorisation donnée à une telle manifestation. Il semblerait en effet que celle-ci se soit tenue sans que personne n'en soit informé et pas même les services de l'état.

Pouvez-vous sur le sujet m'apporter quelques informations.

Le deuxième thème de réflexion concerne l'évolution d'une tendance nouvelle, pour laquelle j'ai déjà saisi vos prédécesseurs. Elle aboutit à la multiplication d'implantations d'infrastructures d'évènements divers en zone protégée –souvent classé Natura 2000 d'ailleurs, parce que ces projets seraient jugés non désirables ou sources de nuisance pour d'autres zones.

Même si l'objet des zones Natura 2000 et des directives dont elles sont issues n'est pas d'y interdire les activités humaines tant économiques que culturelles, celles-ci doivent être compatibles avec une bonne gestion des ressources naturelles que l'on protège. Les activités que l'on peut y encourager doivent s'inscrire dans un souci de cohérence et en respecter les fondements et concepts.

Vous n'ignorez pas que notre parc naturel interrégional du Marais Poitevin a perdu son label du fait même de largesses prises notamment vis-à-vis d'activités agricoles contraires aux objectifs du parc et de la faiblesse de sa charte. Il serait donc pertinent de favoriser le retour d'une exigence et d'une cohérence sur les espaces remarquables de notre territoire et d'en faire un atout culturel pour les populations qui y vivent.

Je souhaiterais savoir si une réflexion est menée au niveau départemental réunissant les différentes administrations déconcentrées sur la nature des activités à favoriser en site Natura 2000 et sur le grand site ?

Convaincue de l'attention que vous voudrez accorder à ma démarche, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Geneviève Gaillard